

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01132  
Numéro SIREN : 831 042 270  
Nom ou dénomination : 2B Amédine

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/012740

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **D'ANNECY**

Date : 12/11/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/012740**  
n° de gestion : **2017B01132**  
n° SIREN : **831 042 270 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 12/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2B Amédine  
20 Impasse de la Fruitière 74440 VERCHAIX

**date de clôture : 31/03/2020**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



**2B AMEDINE**

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : VERCHAIX (74440), 20 IMPASSE DE LA FRUITIERE**  
**831 042 270 RCS ANNECY**

---

**COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2020**

*Pour copie certifiée conforme*  
**Le Gérant**  
**Bertrand BUCHS**

*Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-avant par l'intermédiaire de la plateforme Connective (<https://alcyaconseil.connective.eu/>) qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>).*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2B AMEDINE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>20 Impasse de la Fruitière 74440 VERCHAIX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 3 1 0 4 2 2 7 0 0 0 0 1 5</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/03/2020</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	119	107
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	454	803
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	951	812
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	12 500	12 500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	1 525	14 223
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	46 176	46 176
		Autres créances (3)	BZ	CA	13 845	13 845
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG		26 109	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI		426	
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK		86 557	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1A	1 525	100 780	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL 2B AMEDINE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 3 000 .....)			DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )			DC	
	Réserve légale (3)			DD	300
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )			DF	
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )			DG	20 161
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	30 938
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	54 400
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )			DV	15 825
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 643
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 911
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	46 380	
Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	100 780	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	46 380	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

				Exercice N			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SARL 2B AMEDINE							
Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	107 230	FH		FI	107 230
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	107 230	FK		FL	107 230
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 690
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 446
	Salaires et traitements*					FY	31 071
	Charges sociales (10)					FZ	14 014
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	874
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	71 096
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	36 133
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	36 133

Désignation de l'entreprise		SARL 2B AMEDINE		Néant <input type="checkbox"/> *			
				<b>Exercice N</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)			
Impôts sur les bénéfices *				(X)			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	107 230		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	76 291		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	30 938		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)				RD	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			11 967			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	2 048	obligatoires	<b>A9</b>	15 904
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	1 049	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2B AMEDINE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020, dont le total est de 100 781 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 938 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**2B AMÉDINE**

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : VERCHAIX (74440), 20 IMPASSE DE LA FRUITIÈRE**  
**831 042 270 RCS ANNECY**

---

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTION DE RESULTAT**  
**PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2020**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020**

**« TROISIEME DECISION »**

*L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020, s'élevant à 30 938 €, en totalité au compte « Autres réserves ».*

*Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société. »*

**Signature :**

***Pour extrait certifié conforme***

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.

*Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire de la plateforme Connective (<https://alcyaconseil.connective.eu/>) qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>).*

**La gérance,**  
**Bertrand BUCHS**